

SESSION 2021

Concours externe, interne et 3^{ème} concours

C E P J

Conseiller Éducation Populaire et Jeunesse

Spécialité ASC

Anthropologie Sociale et Culturelle, expertise des territoires

Concours externe : 2^{ème} épreuve d'admissibilité
Concours interne : 1^{ère} épreuve d'admissibilité
3^{ème} concours : 1^{ère} épreuve d'admissibilité

Rédaction d'une note

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Spécialité ASC

« Anthropologie sociale et culturelle, expertise des territoires »

Rédaction d'une note à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum portant sur un sujet en rapport avec la réalité contemporaine, en articulation avec les politiques publiques de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, choisi dans l'une des spécialités définies à l'article 1 de l'arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse. Cette épreuve permet de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées. Elle permet en outre de tester la connaissance et la maîtrise de la spécialité tant dans son aspect technique et pédagogique que dans son cadre institutionnel, ainsi que ses enjeux culturels, éducatifs et sociaux (durée : quatre heures ; coefficient 4 ; un sujet par spécialité).

IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 4 documents et 19 pages.

Sujet :

Vous êtes affecté-e- en qualité de conseiller-ère- d'éducation populaire et de jeunesse dans un service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Votre chef de pôle dans les domaines de la jeunesse et de l'engagement vous demande une note sur l'opportunité de repenser la mixité sociale dans les dispositifs à destination de la jeunesse.

Vous indiquerez en quoi la mixité sociale est un enjeu et préciserez les modalités de changement des dispositifs dont vous préconisez l'évolution.

Vous rédigerez cette note à partir des documents mis à votre disposition et de vos connaissances sur le sujet.

Documents joints :

Document 1 : Les enjeux de la mixité sociale en France, Aude Kerivel et Samuel James. Fiche repère Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), mars 2019 (2 pages)	Pages 1 et 2
Document 2 : Idéal et limites de la mixité sociale, les arguments du débat public, Dominique Schnapper. CNAF « Informations sociales », n°125, 2015/5, (10 pages)	Pages 3 à 12
Document 3 : Les colonies de vacances en quête de mixité sociale, Rouja Lazarova. La Gazette « Innovations & Territoires », 8 juillet 2019, (3 pages)	Page 13 à 15
Document 4 : Extraits du dossier Service civique : 10 ans et un bilan, Adelaïde Ploux-Chillès. JURIS Associations, n° 615, 15 mars 2020, (4 pages)	Pages 16 à 19

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours externe – Spécialité ASC

Anthropologie Sociale et Culturelle, expertise des territoires

Concours	Externe	Spécialité	Epreuve	Matière
CEPJ	E	ASC	102	2279

Concours interne – Spécialité ASC

Anthropologie Sociale et Culturelle, expertise des territoires

Concours	Interne	Spécialité	Epreuve	Matière
CEPJ	I	ASC	101	2279

Concours 3^{ème} concours – Spécialité ASC

Anthropologie Sociale et Culturelle, expertise des territoires

Concours	3 ^{ème} C	Spécialité	Epreuve	Matière
CEPJ	3	ASC	101	2279



Les enjeux de la mixité sociale en France

Souvent au cœur des débats, le concept de mixité sociale est régulièrement avancé comme moyen de lutter contre les inégalités territoriales et scolaires. Fruit d'une volonté politique, la notion est d'abord utilisée dans le cadre des politiques de la ville et du renouvellement urbain, et elle est présente de manière récurrente depuis les années 1980 dans les discours et dans les textes législatifs. Sa définition, sa mise en pratique et l'évaluation de celle-ci semblent pourtant moins évidentes. Début 2019, le gouvernement annonce la phase pilote d'un service national universel (SNU) obligatoire à terme pour tous les jeunes de 16 ans, dont l'un des enjeux principaux est la mixité sociale et territoriale (1). Mais qu'entend-on par mixité sociale ? Comment définir ce concept ? Ces questions se posent dès lors qu'il s'agit de mettre en pratique la mixité.

LA MIXITÉ SOCIALE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Un premier constat apparaît lorsque l'on cherche à définir la mixité sociale : « bien que la notion de mixité soit omniprésente dans les politiques publiques, le concept n'a été défini par aucun texte » (Kirszbaum, 2008, p. 9) et reste donc une « notion floue » (Charmes, Bacqué, 2016).

Plus souvent définie par ce qu'elle est censée produire – la justice sociale – et combattre – la ségrégation –, la mixité sociale est une notion hybride qui mêle catégories savantes, politiques et administratives (Ben Ayed, 2015, p. 153). Nous pouvons cependant retenir l'idée de coexistence dans un même espace de groupes sociaux aux caractéristiques différentes (Selod, 2004). La mixité sociale fait donc référence aux mélanges de classes et groupes sociaux et peut concerner tous les domaines de la vie sociale. Cette description invite à poser la question de l'échelle d'action pour l'espace considéré (ville, quartier, école, classe, etc.) et des critères retenus concernant les caractéristiques des groupes (catégorie socioprofessionnelle, niveau de revenu, de diplôme, etc.).

En revanche, le terme mixité, isolé, désigne le plus souvent la mise en coexistence des deux sexes dans un même espace social, et est illustré par les réformes de l'école, l'instruction en commun des filles et des garçons et la coéducation. Dans certains domaines, comme le monde du travail, la notion de mixité est remplacée par celle de diversité.

ÉMERGENCE DANS LES POLITIQUES DE LA VILLE

Mélanger « les petits » et « les gros et dodus » (2)

La mixité sociale est d'abord une injonction des politiques urbaines. Dès 1973, la circulaire Guichard (21 mars 1973) a pour ambition de mettre un terme à la « ségrégation sociale par l'habitat ». Mais cette volonté ne date pas d'hier, au xv^e siècle, François Miron, responsable de la sécurité à Paris, évoquait déjà, dans une lettre à Henri IV, la nécessité de

« mélanger » « les petits », artisans et ouvriers et « les gros et dodus » pour éviter la « rébellion des quartiers pauvres » contre les « quartiers riches et le pouvoir ». Plus tard, c'est surtout avec le développement des politiques de la ville, à partir du rapport Dubeout, *Ensemble, refaire la ville* (1982), que la mixité sociale apparaît de manière récurrente (Kirszbaum, 2008) dans les planifications urbaines. Mais c'est la loi Besson, loi d'orientation pour la ville, pour la solidarité et le renouvellement urbain (n°91-662 du 13 juillet 1991) qui illustre le plus l'injonction à la « mixité sociale » et « l'équilibre entre les territoires » pour « faire disparaître les phénomènes de ségrégation ». Elle préfigure le quota de 20 % de logements sociaux fixé aux communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000.

ENCADRÉ 1. La nécessité de mesurer la mixité sociale

Les effets que l'on prête à la mixité sociale ne sont pour le moment que très rarement prouvés (Dansereau *et al.*, 2002). Cependant, des mesures sont possibles, en voici deux exemples :

- L'indice de dissimilarité (Duncan, Duncan, 1955) compare les distributions de deux groupes à travers des unités spatiales, et mesure ainsi leur séparation spatiale. Il varie de 0 (similitude parfaite) à 1 (dissemblance la plus grande). Cette valeur peut s'interpréter comme la proportion de la population qui devrait être redistribuée pour obtenir une répartition égale des deux groupes.
- L'indice d'entropie normalisé (Givord *et al.*, 2016) mesure la diversité des groupes sociaux en comparant la diversité observée au sein d'un établissement scolaire, par exemple, à celle de la zone de référence (le département, ou l'académie). Compris entre 0 (ségrégation nulle) et 1 (ségrégation maximale), cet indice permet de regarder notamment les écarts moyens de diversité sociale entre collèges publics et privés (cet indice est utilisé dans l'évaluation de l'encadré 2).

Envisager la mixité sociale contre les ségrégations

Dans les différentes définitions de la mixité sociale, le seul point qui semble faire l'unanimité est son antithèse : la ségrégation (Queiroz, 2003), qui désigne la concentration et la séparation de certains groupes sociaux. Dans les textes législatifs, la mixité sociale est proposée comme moyen pour faire face aux problèmes de ségrégation et de séparation. En France plus particulièrement, la non-mixité est également associée au communautarisme (Charmes, Bacqué, 2016, p. 20) qui remettrait en cause le modèle intégrationniste. Du côté de la recherche, les travaux portent principalement sur la ségrégation sociale et spatiale plutôt que sur la mixité sociale en tant que telle.

LA MIXITÉ SOCIALE SUR LES BANCS DE L'ÉCOLE

La mixité sociale s'est « imposée avec force dans les débats scolaires » depuis le début des années 2000 (Ben Ayed, 2009, p. 11) et est devenue un incontournable des politiques de l'éducation nationale. Initialement, l'injonction à la mixité sociale dans le champ scolaire vise à lutter contre les disparités territoriales d'enseignement entre établissements des centres-villes, des périphéries et des zones rurales, qui nuisent aux apprentissages des élèves en difficulté (CNET, 2015, p. 3). L'instrument emblématique de la carte scolaire a été créé en 1963 avec un double objectif : des prestations scolaires identiques sur tout le territoire et l'obligation pour l'usager de respecter la règle d'affectation dans l'établissement scolaire selon le lieu d'habitation. Depuis 2013 et la loi (n° 2013-595 du 8 juillet 2013) de « Refondation de l'école de la République », la mixité sociale compte parmi les « missions du service public d'éducation ». Des initiatives pilotes visant à renforcer la mixité sociale dans les collèges sont mises en place en 2015 (encadré 2). Cependant, les questions de mixité sociale ne se posent pas seulement entre établissements, mais aussi en interne à l'échelle de l'établissement lui-même, lorsque les filières et options sont ségréguatives (Van Zanten, 2012, p. 130).

Les enjeux de mixité sociale et d'éducation dépassent le cadre de l'école et peuvent s'appliquer aux activités extra-scolaires, notamment aux colonies de vacances (3) qui ne constitueraient que trop rarement la possibilité de l'expérience d'un espace-temps de mixité sociale (Bacou *et al.*, 2016).

ENCADRÉ 2. L'expérimentation de secteurs multicollèges

Cette expérimentation menée par l'académie de Paris et l'École d'économie de Paris propose de mettre en place, de différentes manières (choix régulier et montée alternée), des secteurs communs à plusieurs collèges afin de diversifier leur recrutement social et accroître ainsi la mixité sociale dans des établissements parisiens particulièrement ségrégués.

L'évaluation regarde l'impact des secteurs multicollèges en comparant les compositions sociales et spatiales des élèves dans les collèges (Grenet, Souidi, 2019).

CRITIQUES, LIMITES ET PERSPECTIVES

Avec un manque de consensus quant à la définition de la mixité sociale, le concept fait l'objet de critiques. Peut-être justement parce qu'on le présente comme une solution volontariste face à des problèmes importants tels que la ségrégation, les inégalités, les discriminations, le défaut d'intégration ou encore le manque de cohésion sociale. Les premières critiques sont idéologiques, elles se concentrent sur certains objectifs de la mixité sociale défendus par des urbanistes tels que les objectifs « civilisateurs » (Ben Ayed, 2015) et d'éducation des classes populaires. Les secondes

proviennent notamment d'études faites sur les grands ensembles, dans les années 1960 (Chombart de Lauwe, 1965) remettant en cause l'intention urbanistique utopique de mixité sociale. Certains sociologues étudiant les grands ensembles (Chamboredon, Lemaire, 1970) ou plus récemment la gentrification urbaine ont montré que le bâti ne suffit pas à créer des liens sociaux et des formes de sociabilité, et que la cohabitation rend plus visibles les différences de normes. Ici, la critique est fondée sur les différents effets attendus de la mixité sociale, à savoir la cohésion sociale ainsi que l'égalité ou même l'équité. L'exemple de ce qui a été fait dans l'entreprise, à propos de la mixité homme-femme n'implique pas une réelle équité face à l'embauche, aux salaires, aux postes. Cependant, si l'on se concentre sur l'enjeu de la ségrégation, du séparatisme ou des séparations, la mixité sociale peut être une solution ou du moins une étape de co-présence indispensable à toute volonté intégratrice. Restera encore à évaluer empiriquement les politiques de mixité sociale.

Aude Kerivel et Samuel James,
chargés d'études et d'évaluation, INJEP

(1) Service national universel : « Attal annonce 13 départements pilotes », AFP, 16 janvier 2019.

(2) François Miron (1560-1609) qui, après avoir été lieutenant civil pour Henri IV, est à ce moment-là « prévôt des marchands », écrit une lettre à son souverain avant de démissionner de son poste.

(3) Dossier de presse du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Bacou M., Bataille J.-M., Besse-Patin B., *et al.*, 2016, *Des séparations aux rencontres en camps et colos. Rapport d'évaluation du dispositif #GénérationCampColo*, Bagnaux, Le social en fabrique.
- Ben Ayed C., 2009, « La mixité sociale dans l'espace scolaire : une non-politique publique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 180, p. 1-23 [\[en ligne\]](#).
- Ben Ayed C., 2015, *La mixité sociale à l'école. Tensions, enjeux, perspectives*, Paris, Armand Colin.
- Chamboredon J.-C., Lemaire M., 1970, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, n° 11-1, p. 3-33 [\[en ligne\]](#).
- Charmes E., Bacqué M.-H., (dir.), 2016, *Mixité sociale, et après ?*, Paris, Presses universitaires de France.
- Chombart de Lauwe P.-H., 1965, *Des hommes et des villes*, Paris, Payot.
- CNET, 2015, « Mixités sociale, scolaire et ethnoculturelle à l'école. Chiffres clés et analyse scientifique », CNET, Dossier de synthèse [\[en ligne\]](#).
- Dansereau F., Charbonneau S., Morin R. *et al.*, 2002, *La mixité sociale en habitation*, Rapport de recherche réalisé pour la ville de Montréal, mai 2002 [\[en ligne\]](#).
- Duncan O. D., Duncan B., 1955, « A methodological analysis of segregation indexes », *American Sociological*, n° 2, vol. 20, p. 210-217.
- Givord P., Guillem M., Monso O. *et al.*, 2016, « Comment mesurer la ségrégation dans le système éducatif ? Une étude de la composition sociale des collèges français », *Éducation & formations*, n° 91, p. 21-51. [\[en ligne\]](#)
- Grenet J., Souidi Y., 2019, « Secteurs multicollèges à Paris : un outil efficace pour lutter contre la ségrégation sociale ? », in Kerivel A. *et al.* (dir.), *Lutter contre les discriminations et les inégalités. Enseignements du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse*, Paris, La Documentation française.
- Kirszbaum T., 2008, *Mixité sociale dans l'habitat. Revue de la littérature dans une perspective comparative*, Paris, La Documentation française/HALDE.
- Queiroz J.-M. de, 2003, « Discrimination et mixité. Ingénierie sociale ou art des mélanges ? », *Ville-école-intégration-enjeux*, n° 135, p. 51-66 [\[en ligne\]](#).
- Selod H., 2004, « La mixité sociale et économique », in Maurel F. *et al.* (dir.), *Villes et économie*, Paris, La Documentation française.
- Van Zanten A., 2012, « Postface. De la ségrégation aux inégalités : la réduction des opportunités », *Formation emploi*, n° 120, p. 127-134. [\[en ligne\]](#)

Dominique Schnapper – directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales

Idéal et limites de la mixité sociale

Les arguments du débat public



À partir de quel moment l'absence de relations entre les personnes et les groupes dans une société démocratique devient-elle intolérable et scandaleuse ? Cette question s'applique à tous les domaines, et plus spécifiquement en France à celui du logement, à celui des relations entre hommes et femmes, à celui du monde politique, à celui des établissements scolaires, etc.

Dans une société qui ignore les différences de statut juridique et politique et qui proclame l'égalité de tous les individus, la valeur de la mixité fait partie intégrante de l'idéologie, c'est-à-dire du discours normatif qui organise et légitime quotidiennement la vie collective. "Vivre avec ses différences" est devenu un slogan censé résoudre toutes les difficultés de la vie en commun. Les études et réflexions sur la mixité se multiplient ⁽¹⁾, les vertus du métissage sont célébrées. Mais la mixité apporte-t-elle par elle-même des solutions aux problèmes soulevés par la vie en commun ?

Lorsque la citoyenneté est la source de la légitimité politique et du lien social, tous les individus ont un droit égal d'accéder aux institutions communes et d'entrer en relation avec les autres, avec tous les autres, sur une base d'égalité. L'idée et l'idéal démocratiques impliquent que les diversités concrètes des individus historiques soient transcendées par la communauté des citoyens égaux ; il s'ensuit que ces diversités doivent s'affaiblir et que les individus concrets devraient cons-

tituer une société unique et unie, où tous les échanges deviendraient possibles et souhaitables. Cette possibilité – comme le style égalitaire des relations interindividuelles – est liée aux fondements mêmes de la société démocratique. Puisque nous sommes tous égaux, la possibilité de toutes les formes de mixité est inscrite dans les principes mêmes de notre organisation sociale.

Dans la société démocratique, la mixité de l'espace public est en tant que telle une valeur. Elle s'oppose aux "ghettos", qu'ils soient sociaux, religieux ou géographiques. Il est néanmoins clair que l'impératif de mixité comporte des limites. Mais ces dernières ne sont-elles pas inévitables, voire jusqu'à un certain point souhaitables ? À quel moment deviennent-elles scandaleuses ?

Les limites à l'impératif d'échange généralisé dans la vie publique

Dans la vie sociale, on parle de "mixité sociale" s'agissant des relations entre individus appartenant à des classes sociales différentes, de "mixité ethnique" à propos des origines nationales – mixité peu théorisée en France, mais constante dans les discours des sciences sociales en Grande-Bretagne ou aux États-Unis –, et aussi de "mixité religieuse", de "mixité sexuelle" à propos des mariages dits mixtes, ou encore de la parité dans la vie politique. Qu'y a-t-il de commun entre ces différentes mixités ? Dans la vie publique, l'impératif de mixité est invoqué, la fermeture d'un groupe ou le repli sur soi sont perçus comme des résistances ou des manquements à l'idéal de l'échange social généralisé lié à la légitimité de la citoyenneté. En revanche, dans l'ordre familial, les mariages dits mixtes, continuent majoritairement à être perçus comme des transgressions de la norme implicite de l'homogamie. Mais n'assistons-nous pas progressivement à la valorisation de ce "mariage mixte" ?

L'observation la plus immédiate comme les enquêtes sociologiques révèlent les limites de la mixité sociale. La société démocratique n'est pas plus parfaitement fluide que les autres. Le droit formel de chacun à échanger avec les autres ne correspond pas à la réalité des relations sociales. La société démocratique reste hétérogène et hiérarchisée, ses membres ont des histoires,

des capacités, des situations sociales et des solidarités différentes. Les revenus sont différents, ainsi que les métiers. Les relations sociales s'établissent à l'intérieur des mêmes milieux sociaux. Selon leur situation sociale, les individus ne fréquentent ni les mêmes établissements scolaires ni les mêmes associations, ils ne pratiquent pas les mêmes sports et ils ne partent pas de la même façon en vacances. Ces faits sont trop connus pour qu'on insiste. Ce sur quoi il faut s'interroger, c'est sur l'évolution : la mixité tend-elle à s'accroître en réalité et dans les représentations sociales ? S'il n'y a

“La mixité
s'accroît-elle ?”

pas de réponse univoque à ces questions, on peut penser que l'affaiblissement de la conscience de classe a quelque peu estompé le sentiment d'appartenance sociale dans les jeunes générations qui appartiennent à cette “constellation centrale” dont parle Henri Mendras ⁽²⁾ ou, si l'on veut, à cet ensemble de la population formée des

agents de l'État-providence et des cadres moyens de la vie économique. Mais il reste, selon les meilleurs sociologues de la vie ouvrière, un profond sentiment d'échec chez les ouvriers, qui continuent à penser que le ghetto ouvrier reste une réalité et qu'il constitue un échec et un scandale dans une société démocratique ⁽³⁾.

Dans une société égalitaire, toutes les différences sont spontanément retraduites en inégalités, donc critiquées. On considère qu'elles doivent être corrigées par l'action collective. S'il est difficile, sinon illusoire, d'imposer que s'établissent des relations interindividuelles par-delà les groupes sociaux, le législateur, en France, lutte contre la ségrégation spatiale. C'est sur ce point que se concentrent les discours et les dispositions destinées à favoriser la mixité. Des lois successives, en 1991, 1994 et 2000, se sont efforcées d'imposer aux communes de construire des logements sociaux locatifs, afin qu'ils représentent de l'ordre de 20 % de l'ensemble des logements. L'exposé des motifs de la loi de 2000 précisait clairement l'ambition de mixité urbaine : “*Agir sur nos villes, c'est donc agir pour réduire les inégalités.*” Le

but est de *“réussir la mixité urbaine. Il n’y aura pas de mixité sociale et urbaine et d’équilibre social de l’habitat sans réalisation de logements sociaux là où il y en a peu ou pas du tout”*.

Ces dispositions n’ont été que partiellement couronnées de succès, si l’on se donne pour objectif d’assurer des échanges entre des populations socialement inégales. Les communes ont souvent été réticentes à construire les logements sociaux. De plus, les sociologues ont montré depuis longtemps que la concentration dans le même espace de populations qui se trouvaient à un moment différent de leur trajectoire sociale n’avait pas conduit à instaurer entre elles de véritables échanges. Les grands ensembles construits, au cours des années 1960, dans les banlieues des grandes villes comprenaient des membres jeunes des classes moyennes, en même temps que des catégories de populations plus âgées et plus modestes, réunis dans les mêmes immeubles par un critère purement administratif : le niveau de revenu. Mais ce revenu n’avait pas le même sens : certains l’obtenaient au début d’une carrière qui était destinée à se développer tandis que, pour d’autres, il consacrait la modestie d’une carrière achevée. Les échanges entre les uns et les autres ont été immédiatement distants ou conflictuels, malgré la proximité géographique. Quelques années après, les catégories les plus élevées avaient trouvé de meilleurs logements. Les grands ensembles, abandonnés par la partie la plus qualifiée et la plus jeune de leurs premiers locataires, se sont progressivement dégradés et transformés en *“cités disqualifiées”*, où s’est enclenché le cercle vicieux de la pauvreté, de la stigmatisation et de la délinquance. Cette évolution traduit des phénomènes de stratification sociale, qui résistent à la proximité spatiale. Cette dernière ne suffit pas par elle-même à assurer les échanges réels entre catégories sociales ou nationales différentes ; elle peut au contraire susciter des oppositions et des conflits entre des individus et des groupes socialement



*“ Les cités
disqualifiées ”*

hétérogènes. La proximité dans l'espace ne peut être mécaniquement interprétée comme un indicateur ou un facteur d'intégration. C'est une idée utopique que de penser qu'il suffit de se connaître pour qu'une reconnaissance réciproque s'ensuive.

Limites inévitables, éventuellement souhaitables ?

Quelle que soit l'intervention de l'État, il est difficile d'échapper au processus de répartition inégale des divers groupes dans l'espace urbain. Les populations pauvres ne trouvent de logement que dans les quartiers où les loyers sont bas, les riches veulent habiter dans les quartiers où les logements sont de qualité, donc chers. Les riches entendent rester entre eux, les pauvres sont contraints à le faire. Les immigrés récents viennent retrouver leurs compatriotes ou les membres de leur famille qui les ont précédés dans la migration. Depuis les travaux de l'École de Chicago dans les années 1920, on sait que la répartition des populations dans l'espace urbain est à la fois indice et instrument de la structure sociale et de l'assimilation des immigrés.

C'est le caractère scandaleux de cette répartition au nom des valeurs démocratiques qui explique le développement du concept de ségrégation, destiné à mesurer statistiquement la séparation des groupes dans l'espace urbain et, à travers cette séparation, la distance sociale qui se maintient entre eux. L'élaboration même de ce concept traduit la volonté de condamner ces phénomènes au nom des valeurs démocratiques. Mais la rigueur mathématique des indices de "dissimilarité" ou de ségrégation ne doit pas dissimuler les problèmes que pose leur interprétation. Il ne s'agit pas seulement de mesurer, il faut comprendre les processus sociaux qui aboutissent aux configurations observées dans une ville. Ces dernières sont tout à la fois le produit de décisions individuelles et d'effets d'agrégation, du désir de rechercher le semblable et de la volonté d'écarter celui qui apparaît trop "autre". La concentration des populations immigrées pour une génération, en tout cas aux États-Unis, traduisait l'existence de liens communautaires étroits qui ont favorisé, par exemple dans le cas des Italo-Américains, l'intégration dans la société amé-

ricaine. La ségrégation peut être volontaire et constituer un moyen économique de régler les conflits entre les groupes : n'est-ce pas le cas dans certains "quartiers chinois", aussi bien en France qu'aux États-Unis ? Il est clair qu'en revanche, les "ghettos noirs" pauvres des centres des villes américaines étaient, avant les années 1960, le produit d'une politique brutale de mise à l'écart des Afro-Américains par les Blancs. Pourtant, un sociologue afro-américain comme Franklin Frazier soutenait que la ségrégation permettait aussi de concentrer la demande des habitants noirs de soutenir leurs entreprises et de faciliter l'élection d'hommes politiques issus de leur groupe. Disséminer la population noire dans l'ensemble de la ville aurait pour effet de l'affaiblir, en particulier sur le plan politique. C'est dire que la ségrégation spatiale comporte un sens ambigu.

La distribution égale des hommes et de leurs activités dans l'espace ne peut être qu'une utopie : la rationalité économique comme les logiques des comportements individuels s'y opposent. Outre le fait que les individus disposent de moyens économiques inégaux, qui leur imposent certaines conditions de vie, comment ceux qui sont familialement, socialement et nationalement proches ne chercheraient-ils pas à se rapprocher les uns des autres ?

La dimension politique de la ségrégation

Le problème pour la société démocratique est celui-ci : à partir de quel moment cette répartition inévitable devient-elle anormale ou scandaleuse – c'est-à-dire perçue comme violant les normes collectives –, aboutissant à la notion de ségrégation ? La réponse n'est pas simple, mais on peut avancer que la ségrégation – terme péjoratif – apparaît quand la séparation physique et la mise à distance sociale sont à ce point fortes et visibles qu'elles contredisent de manière évidente les valeurs proclamées de l'ordre social, l'idéal démocratique de l'égalité de tous et, en conséquence, la possibilité des échanges généralisés entre tous. C'est pourquoi l'idée même de ségrégation a toujours une dimension politique : on ne l'applique pas aux quartiers où se rassemblent volontairement les personnes appartenant aux catégories les plus élevées, qui veulent disposer des

meilleurs équipements et des conditions de vie les plus agréables en se retrouvant “entre soi” et en affirmant leur appartenance aux dites catégories. On l’utilise pour caractériser les quartiers déshérités où la concentration des populations défavorisées est le résultat de la contrainte et où la séparation d’avec le reste de la ville est forte. Malgré le caractère objectif de sa mesure, c’est donc une notion essentiellement relative à une société et à un moment donné de son histoire.

La répartition dans l’espace ne fait que traduire l’interrogation concernant les relations entre les groupes sociaux. Ces dernières s’établissent entre ceux qui partagent une même situation sociale ou une même fidélité. Là aussi, ce qui apparaît scandaleux, ce n’est pas que les relations se nouent entre des proches, c’est que certaines absences de relation semblent traduire une différence essentielle entre des individus qui sont politiquement égaux.

On peut proposer le même type d’analyse s’agissant de la participation à la vie politique et aux niveaux les plus élevés de la vie économique dans la France d’aujourd’hui. Dans l’un et l’autre cas, le recrutement semble manifester un refus de la mixité : il écarte les femmes, ceux qui sont originaires de catégories modestes, ainsi que les enfants des immigrés malgré leur qualification. Le monde politique paraît même réticent à accueillir des acteurs de la vie économique. Là encore, cette situation paraît scandaleuse, dans la mesure où ce recrutement traduit, en tout cas apparemment, un refus de la mixité sociale qui n’est pas justifié par une différence de “vertus” ni de “talents”, pour reprendre la formule de l’article 6 de la déclaration des Droits de l’homme et du citoyen.

Notons que l’idéologie de la mixité n’intervient pas de la même manière dans la vie privée. La réticence à l’égard du mariage mixte reste forte, même si elle ne s’exprime plus en termes moraux mais en termes de succès ou d’échec : un mariage mixte est, de l’avis général, plus fragile qu’un mariage homogame. Reste que la perception même de la mixité du mariage est relative. Pendant les guerres de religion, un mariage entre protestant et catholique était mixte. Il le reste en Irlande, où l’opposition entre les deux communautés

demeure politiquement et religieusement forte. Pour la majorité de la population française, ce n'est pas le cas. On parle de mariage mixte quand on a le sentiment que la norme de la proximité sociale entre les conjoints est, d'une manière ou d'une autre, transgressée. Quand on pense que la distinction entre catholiques et protestants a un sens et une valeur, quand on juge que la catholicité et le protestantisme doivent se perpétuer, le mariage entre ceux qui appartiennent à ces collectivités est perçu comme une transgression : il s'agit alors d'un mariage mixte ⁽⁴⁾. Aujourd'hui, la conscience religieuse étant affaiblie et le respect des prescriptions des Églises remis en question pour la majorité de la population, la conscience de la mixité porte essentiellement sur les mariages conclus entre conjoints de nationalité et de culture différentes. Elle est particulièrement forte s'agissant de mariages entre Français et Africains, du Maghreb ou de l'Afrique subsaharienne. En revanche, la mixité des couples entre Européens de nationalités différentes est faible. L'idée de mixité apparaît quand le mariage semble remettre en cause la règle implicite de l'homogamie, même si elle n'est plus formulée en termes d'obligation morale ou sociale ("*Il faut épouser le même*"), mais en termes sociologiques ("*En épousant le même, on se donne les meilleures chances de réussir sa vie conjugale*"). C'est l'Africain qui incarne, dans le cas du mariage, l'autre. C'est lui qui remettrait en question l'ordre social où chacun doit être à sa place. Le mariage apparaît moins mixte quand il s'agit d'unir des conjoints de milieu social différent. Non que les différences sociales soient supprimées, mais la morale démocratique en diminue la perception ⁽⁵⁾. Réunies dans les mêmes établissements scolaires, les plus jeunes générations ont moins le sentiment des différences sociales que les générations plus anciennes et seraient réticentes à l'idée de les évoquer.

La valeur démocratique de la mixité

L'intériorisation des idées démocratiques donne de la valeur à l'idée même de métissage et d'échanges avec les autres. Si la formule "*Vivre avec ses différences*" est devenue si populaire, c'est qu'elle fait écho au souci de l'homme démocratique d'affirmer son authenticité.

Dans l'ordre politique, elle est devenue l'un des slogans des militants de la construction européenne, qui entendent montrer qu'ils respectent l'existence des nations alors qu'ils sont engagés dans la construction d'une entité supranationale. Les valeurs démocratiques poussent à l'ouverture aux autres, à l'affirmation de la non-distinction entre nous et les autres. En même temps, la mondialisation suscite la crainte de voir les identités particulières se dissoudre.

D'où ces discours mixtes affirmant en même temps la force de l'identité particulière et la nécessité de la mixité, sans penser les moyens de conjuguer l'une et l'autre. Jusqu'où la mixité peut-elle être poussée ? Peut-on faire société sans partager quelques valeurs communes, sans respecter des règles communes ? Ni la mixité sociale, ni la mixité ethnique ou religieuse, ni la mixité sexuelle dans la vie publique ne soulèvent de problème si tous partagent les valeurs fondatrices de la citoyenneté, la liberté et l'égalité de tous, le respect de l'État de droit. Mais si ce n'est pas le cas, doit-on respecter la mixité ? Toute mixité est-elle souhaitable en tant que telle ?

Faut-il suivre Lévi-Strauss lorsqu'il rappelle que si les contacts et les échanges sont la condition du progrès culturel, si la diversité doit être assez grande pour rendre fructueux les échanges qui sont la condition même de l'existence des cultures et de leur développement, elle ne doit pas être trop grande, faute de quoi les échanges deviendraient impossibles et les cultures seraient condamnées au dépérissement ? *“On en vient à se demander si les sociétés humaines ne se définissent pas, eu égard à leurs relations mutuelles, par un certain optimum de diversité au-delà duquel elles ne sauraient aller, mais en dessous duquel elles ne peuvent non plus descendre sans danger”* (6). Cet optimum de diversité existe également à l'intérieur d'une même société. Lorsqu'elle devient plus volumineuse et plus homogène, les groupes particuliers qui la constituent – castes, classes, milieux professionnels ou confessionnels – tendent à affirmer leurs différences et leurs spécificités.

La valeur de la mixité est liée aux valeurs démocratiques. La mixité sociale comporte inévitablement des limites, parfois scandaleuses en fonction des valeurs

auxquelles se réfère la société démocratique, parfois normales ou éventuellement même souhaitables, au moins à court terme. L'idéal de mixité ne saurait par lui-même résoudre les antinomies des sociétés démocratiques et apporter une solution toute faite aux tensions qui naissent de la vie en commun. On ne saurait oublier qu'il est nécessaire, pour que se maintienne une société démocratique, que les particularismes soient transcendés par l'utopie créatrice du principe civique et par l'horizon universel de la raison – condition des échanges égaux entre les hommes, par-delà leur diversité et les inégalités de leur condition sociale, par-delà tout ce qui fait de toutes les relations sociales des relations "mixtes". ■

NOTES

1 - Parmi beaucoup d'autres, un exemple récent : "Vivre les mixités sexuelles, sociales et culturelles", session de réflexion du Centre de recherche et d'action sociale (CERAS), animé par les jésuites, organisée entre janvier et mars 2005.

2 - Henri Mendras, **La seconde révolution française**, Gallimard, coll. "Bibliothèque des sciences humaines", 1988.

3 - Stéphane Beaud, Michel Pialoux, **Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard**, Fayard, 1999.

4 - Je laisse de côté le problème des mariages entre homosexuels, qui demanderait un développement beaucoup trop long.

5 - Sur l'ensemble des problèmes liés à la question du mariage mixte, on se reportera aux travaux de Beate Collet et de Gabrielle Varro. Voir en particulier Claudine Philippe, Gabrielle Varro, Gérard Neyrand (dir.), **Liberté, égalité, mixité... conjugales**, Anthropos, 1998.

6 - Claude Lévi-Strauss, **Anthropologie structurale II**, Plon, 1973, p. 381.

INNOVATIONS & TERRITOIRES

POURQUOI ?

Les colonies de vacances, outre leur fonction de loisir, peuvent jouer un véritable rôle éducatif et permettre aux enfants de classes sociales différentes de vivre en collectif.

POUR QUI ?

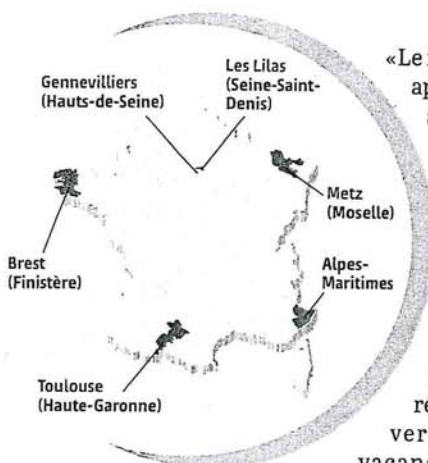
Le droit aux vacances est universel. Toutes les familles devraient en bénéficier. Cependant, les classes défavorisées y ont de moins en moins accès.

COMMENT ?

Les collectivités peuvent favoriser le départ de tous les enfants par des politiques tarifaires appropriées, en gérant leur propre bâti, avec une offre sur les valeurs éducatives.

Jeunesse

Les colonies de vacances en quête de mixité sociale



«Le fait de partir en vacances apporte un grand bénéfice sur le plan éducatif. Il permet à l'enfant de faire un pas vers l'autonomie, à la famille de réaliser une séparation éphémère.» Margaud Antoine-Fabry, adjointe au maire de Metz (117 900 hab.), déléguée à la jeunesse, résume ainsi les multiples vertus des colonies de vacances. Celles-ci offrent

l'occasion aux enfants de rencontrer d'autres enfants, d'autres adultes, de se confronter à de nouvelles règles de vie commune, mais aussi, tout simplement, de s'amuser. Du point de vue des élus locaux, elles sont un formidable outil de mixité sociale et culturelle. Mais celle-ci se conquiert à force de politiques volontaristes et innovantes.

L'ÈRE TOURISTIQUE

Nées à la fin du XIX^e siècle, ayant connu une première expansion dans les années 1930, les colonies de vacances ont vécu leur âge d'or après la deuxième guerre mondiale. «Elles ont été le lieu de la réconciliation nationale», observe Jean-Marie Bataille, sociologue et auteur d'un livre incontournable sur le sujet, «A quoi servent les colonies de vacances?» (éd. Le Social en fabrique, 2018). Les



AVANTAGES

- Les colonies permettent aux enfants d'accéder à l'autonomie, de vivre une expérience de vie collective.
- Pour les territoires, elles sont un levier pour la mixité sociale.



INCONVÉNIENT

- Le coût de plus en plus élevé des séjours empêche une partie de la population de partir.

collectivités s'investissent fortement dans cette politique publique. A partir des années 1960, grâce aux cofinancements de l'Etat, elles acquièrent ou construisent des bâtiments dans des lieux propices aux loisirs: les Alpes, la Bretagne. A l'époque, 4 millions d'enfants partent en colo, dans un brassage de diversité sociale et culturelle.

A la fin des années 1970, le déclin s'annonce. «Dans mes recherches, c'est en 1979 que je croise pour la première fois la notion de rentabilité des bâtiments», témoigne Jean-Marie Bataille. Cette

exigence de rentabilité inaugurera ce qu'il appelle «l'ère touristique» des colonies de vacances, qui voit se développer les activités récréatives. Celles-ci deviennent de plus en plus sophistiquées ce qui augmente le coût des séjours. «Aujourd'hui, la moyenne du prix d'un séjour d'une semaine est de 550 euros. Les familles défavorisées s'en détournent. Mais les grandes perdantes sont les classes moyennes inférieures, qui ne bénéficient pas des aides de la caisse d'allocations familiales», estime Anne Carayon, directrice générale de la JPA (Jeunesse en plein air), confédération d'œuvres laïques qui soutient l'accès aux vacances. A



Des villes s'investissent pour redonner la possibilité aux enfants de partir en colonie de vacances, notamment ceux des familles défavorisées.

H. BOUTET/DIVERGENCE

cette augmentation des coûts s'est ajoutée une désaffection des colonies de vacances par les familles, de plus en plus méfiantes vis-à-vis de l'encadrement et inquiètes de la prise en charge de leurs enfants.

Face à cette situation, certaines collectivités, notamment les villes, s'investissent pour aider tous les enfants à partir. L'un des principaux outils est de déterminer la tarification en fonction du quotient familial. «Notre politique se décline autour de deux priorités: assurer le droit aux vacances à chacun et

atteindre la mixité sociale qui caractérise notre ville», clame Lionel Benharous, maire adjoint aux Lilas (23000 hab., Seine-Saint-Denis), chargé de l'éducation et des démarches participatives. Ici, les familles les plus pauvres paient 5% du prix des séjours, et les plus aisées un tiers. Coût annuel pour le départ de 115 enfants en colo et de 230 élèves en classes de découverte: 250000 euros. A Brest (139300 hab.), le prix du séjour se situe à 7 euros par jour pour les plus démunis, et à 50 euros pour les plus riches et les séjours les plus chers.



L'EXPERT

YVES RAIBAUD, géographe à l'université Bordeaux-Montaigne

«Les grandes perdantes ont été les classes populaires et les filles»

«Les colonies de vacances ont été dans les faits un dispositif public jusqu'aux années 70, quand a commencé leur longue dégringolade. Alors que le coût des séjours augmentait, tous les acteurs se sont désengagés, à commencer par les collectivités. Selon nos études, beaucoup de villes ont réalisé de belles plus-

values sur le foncier en vendant leurs colos. Les grandes perdantes de ces évolutions ont été les classes populaires et les filles, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les séjours y étaient conçus pour des garçons: du foot, du VTT. Il n'y a pas vraiment de mixité.»

L'AIDE AU DÉPART

Les collectivités mettent également en place l'aide au premier départ. Ainsi, à Metz, le centre communal d'action sociale délivre une aide aux familles pour le premier départ d'un montant de 50 euros lorsqu'il s'agit de séjours courts (une semaine) et de 200 euros pour les longs. «C'était une volonté de rééquilibrage, car les familles sollicitaient beaucoup les séjours courts», explique Margaud Antoine-Fabry. Cependant, elle avoue que la mixité sociale dans les colonies de vacances n'est pas atteinte.

Cette aide au premier départ s'inscrit à Brest dans une réflexion plus générale sur la proximité. Les élus y ont demandé aux équipes de réfléchir à de nouvelles manières de faire afin de permettre aux enfants et aux jeunes, y compris des quartiers en politique de la ville (QPV), de partir. «On s'est aperçu que l'offre de notre catalogue construit avec les opérateurs

●○○ traditionnels était vécue comme lointaine par nombre de familles. Les parents n'étaient pas rassurés. On travaille à lever les freins psychologiques», indique Erwan Héré, responsable de la mission «dynamiques éducatives». La ville a transformé sa politique: elle confie, à travers des appels à projets, la gestion des vacances aux associations d'éducation populaire présentes au quotidien dans les quartiers.

«Dans les QPV, les filles se désistaient toujours au dernier moment et ne partaient jamais. Les animateurs des associations rencontrent chaque famille pour expliquer, pour rassurer», ajoute-t-il (lire aussi p.45). Les appels à projets se déroulent tout au long de l'année et une commission se réunit tous les mois. «Cela nous permet d'être réactifs par rapport aux familles, de faciliter les départs de dernière minute, qui caractérisent souvent les adolescents.» Les résultats sont là: alors qu'environ 150 enfants partaient avec l'ancien catalogue, ils étaient 450 en 2017, 600 en 2018, 700 à ce jour pour 2019, à partir en vacances. Avec une plus grande mixité.

Dans les Hauts-de-Seine, Gennevilliers (46700 hab.), qui mène également une politique ambitieuse sur les colonies de vacances, a mis en place une politique d'attribution des places pour favoriser la mixité sociale. «Il y a un système de préinscription. Ensuite, nous attribuons les places en fonction de critères: le nombre de filles et de garçons, la provenance de tous les quartiers», témoigne Julie Dubeaux, responsable du service des séjours éducatifs.

RETOUR AUX FONDAMENTAUX

Gennevilliers fait partie des villes qui ont conservé du bâti pour les colonies de vacances. Les normes de sécurité «incendie» et d'accessibilité croissantes ayant considérablement renchéri le coût de l'entretien, peu de collectivités l'ont fait. Parmi elles, les Alpes-Maritimes, rare département à mener une politique volontariste dans un domaine qui ne relève pas de sa compétence. Il dispose historiquement de quatre sites, trois à la montagne et un à la mer, appelés «écoles départementales». Elles accueillent les classes de découvertes tout au long de l'année et les colos pendant les vacances: 10000 enfants y viennent par an, dont 1800 en colonies. «Dans notre projet éducatif et pédagogique, on reste sur des valeurs simples qui redeviennent tendance: offrir une expérience de l'autonomie, du vivre-ensemble, faire découvrir et respecter l'environnement», illustre Mylène Marguin,

900 000

mineurs

ont été accueillis en colonies de vacances déclarées auprès de l'Etat en 2017-2018. Ils étaient 950 000 l'année précédente.

Source: ministère de l'Education nationale et de la jeunesse.

TÉMOIGNAGE

«La famille éduque, l'école instruit, les loisirs émancipent»



C. BELLAVIA/LA GAZETTE

DJILLALI LAHIANI, adjoint au maire chargé des centres de loisirs et des Chèques-vacances de Toulouse (475 400 hab.)

«La ville gère en direct quatre sites dans les Pyrénées dont un en Espagne. Nous louons également des fermes, un camping. Et 2 000 agents sont engagés dans les vacances des enfants: 1 000 animateurs recrutés pour les vacances, auxquels s'ajoutent 1 000 agents techniques à la disposition des centres de loisirs et des colonies de vacances. Nous proposons une grande variété de séjours pour les différentes classes d'âge. En colonie, les enfants apprennent à vivre ensemble. Chacun son tour pour le nettoyage. Les colonies de vacances rendent un enfant plus responsable. La famille éduque, l'école instruit, les loisirs émancipent. Pour travailler sur l'inclusion des enfants handicapés, nous avons recruté des animateurs "ressources handicapés". Nous les avons fait basculer sur le droit commun des animateurs de loisirs. Grâce à leurs compétences, nous accueillons 125 enfants en colo, en général des séjours courts.»

cheffe du service des écoles départementales de la neige, d'altitude et de la mer.

Revenir aux fondamentaux, telle est la philosophie de travail des équipes de Brest. Une réflexion a été menée sur les valeurs éducatives lors d'une journée organisée avec les associations d'éducation populaire organisatrices de séjours. «Il ne s'agit pas forcément de créer une activité "surf" mais de retrouver les valeurs de la colonie de vacances. L'idée simplement de partir. De découvrir l'autre. De vivre une expérience de vie collective», conclut Erwan Héré. ● Rouja Lazarova

DOSSIER

ÉTAT DES LIEUX QUALITATIF
ET QUANTITATIF

Depuis 2010, le service civique a connu une montée en charge continue, qui s'est accélérée en 2015. Cette politique publique est restée, au regard de nombreux indicateurs, un dispositif universel, accessible aux publics éloignés de l'insertion sociale et professionnelle comme aux plus diplômés. Au travers du service civique, la plupart des jeunes ont le sentiment de vivre une expérience de mixité sociale.

Les études financées ou réalisées par l'Agence du service civique pour évaluer les effets du dispositif sur les volontaires ou sur les structures d'accueil démontrent une forte satisfaction des engagés, corrélée avec la bonne mise en œuvre du service civique¹. La place du tuteur et son rôle dans l'accompagnement du volontaire sont ainsi la clé d'une mission de service civique de qualité.

LE SERVICE CIVIQUE POURSUIT
SON EXPANSION : STRUCTURES
D'ACCUEIL ET TYPES DE MISSION

Le secteur associatif – composé ici des associations, fédérations ou unions et des fondations, mutuelles ou syndicats – reste, depuis la création du service civique, le principal secteur d'accueil des volontaires. De 87,4 % des volontaires en 2014, avant la montée en charge du dispositif, il en accueille 62,2 % en 2018². Le secteur public, composé des établissements publics et des services de

l'État, hors collectivités locales, occupe une place grandissante parmi les organismes d'accueil avec 30,7 % des volontaires accueillis dans ces structures en 2018 contre 5,9 % en 2014. À l'inverse, la part des missions dans les collectivités locales, présentes depuis le début du service civique, reste stable : elles accueillent en 2014 comme en 2018 un peu plus de 6 % des missions.

Plusieurs évolutions ont été observées dans les domaines des missions réalisées. Les missions d'éducation pour tous poursuivent leur croissance depuis 2015, en lien avec le développement des missions agréées par le ministère de l'Éducation nationale. Ce domaine devient, en 2018, le principal domaine des missions. Il représente 30,9 % des missions et 57 % d'entre elles sont réalisées dans le secteur public. Les missions dans le domaine de la solidarité sont restées globalement stables à 28 % en 2018. Depuis 2014, la part des missions dans le domaine de la culture et des loisirs a baissé de 6 points

(11,6 % des missions en 2018). La part des missions dans le domaine de l'environnement baisse également depuis 2013, passant de 10 % à 6 %. En revanche, le domaine du sport, presque exclusivement investi par les associations, progresse depuis 2015 et représente, en 2018, 14,5 % des missions.

DES PROFILS DE VOLONTAIRES
GLOBALEMENT STABLES DEPUIS 2016

Conçu comme un dispositif universel, accessible à tous, le service civique s'adresse à des profils de jeunes très hétérogènes depuis son lancement³. La part des volontaires ne disposant d'autre diplôme que le brevet est stable depuis 2016 (17 % en 2018)⁴. La part des diplômés de l'enseignement supérieur décroît légèrement depuis 2016 (32 % en 2018, en baisse de 3 points depuis 2016) au bénéfice de la part des volontaires diplômés du baccalauréat, qui poursuit sa croissance pour atteindre 43 % des volontaires entrés en 2018. Les jeunes titulaires d'un CAP représentent toujours 8 %. Les caractéristiques démographiques des volontaires sont également assez stables. L'âge moyen est légèrement inférieur à 21 ans. Les filles continuent d'être surreprésentées, atteignant 60,5 % en 2018. Depuis 2016, la part des jeunes en situation de handicap continue de croître légèrement, passant de 1,1 % à 1,5 %.

DES PROFILS LÉGÈREMENT
DIFFÉRENTS ENTRE SECTEUR PUBLIC
ET SECTEUR ASSOCIATIF

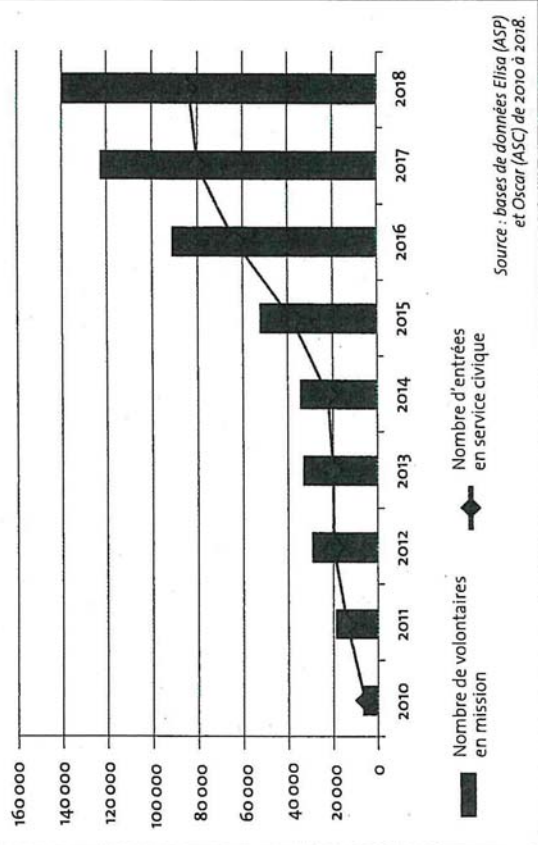
Les évolutions des profils de volontaires sont en partie expliquées par le développement

1. V. en p. 32 de ce dossier.

2. Bases de données Elisa (Agence de services et de paiement) et Oscar (Agence du service civique).

3. A. Ploux-Chiliès, M. Camus, « Le service civique au défi de son expansion », Injep Analyses & Synthèses, n° 7, nov. 2017.

**NOMBRE DE VOLONTAIRES EN MISSION
ET D'ENTRÉES EN SERVICE CIVIQUE PAR ANNÉE (2010-2018)**



cueil et, pour un tiers, auprès des autres volontaires rencontrés. Ce dernier résultat peut être en partie expliqué par le fait que 55 % des volontaires ne sont pas accompagnés dans leurs missions par d'autres volontaires. Pour ceux qui réalisent leurs missions en équipe de volontaires, plus de la moitié (54 %) déclarent vivre une expérience de mixité sociale avec les volontaires rencontrés.

L'ACCOMPAGNEMENT AU CŒUR DE LA QUALITÉ DES MISSIONS

Parmi les éléments qui différencient le service civique des autres types d'activités salariées ou bénévoles, le rôle du tuteur, prévu par la loi⁶, est essentiel.

Ainsi, la part des volontaires satisfaits parmi les répondants de l'enquête post-service civique croît fortement avec le nombre de rencontres organisées avec le tuteur : lorsqu'ils ne rencontrent leur tuteur qu'une fois par mois ou moins, ils sont 75 % à se déclarer satisfaits ou très satisfaits de la mission. En revanche, s'ils le rencontrent tous les jours, la part des satisfaits et très satisfaits monte à 92 %. 93 % des volontaires qui déclarent pouvoir prendre souvent des initiatives sont également satisfaits, contre 63 % pour ceux qui ne pouvaient en prendre que rarement ou jamais. 97 % de ceux qui ont été accompagnés par leur structure d'accueil dans la définition de leur projet d'avenir sont satisfaits alors qu'ils sont 76 % pour ceux qui n'ont pas été accompagnés dans ce domaine. Ce dernier point est un enjeu particulièrement important pour l'Agence du service civique car, si 71 % des répondants déclarent que la mission de service civique a été

UNE EXPÉRIENCE DE MIXITÉ SOCIALE, NOTAMMENT AUPRÈS DES BÉNÉFICIAIRES DES MISSIONS

des missions dans le secteur public. Alors que le secteur associatif compte plus de diplômés de l'enseignement supérieur (38 % contre 25 % des volontaires dans le secteur public), les jeunes sans diplôme y sont également légèrement surreprésentés (18 % contre 15 % des volontaires dans le secteur public). Dans le secteur public, ce sont les jeunes avec le niveau baccalauréat qui sont largement surreprésentés (51 % contre 38 % dans le secteur associatif). Les filles sont également plus présentes dans le secteur public, où elles constituent 71 % des volontaires contre 54 % dans le secteur associatif. Les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les jeunes ruraux⁶ sont, en proportion, moins représentés dans le secteur associatif. Ils sont à l'inverse surreprésentés dans les missions du secteur public alors que leurs parts dans les collectivités locales sont proches de la moyenne. Ainsi, en 2018, 36,7 % des jeunes ruraux se sont engagés dans des missions de service civique dans le secteur public.

6. La définition du terme « rural » utilisé ici est construite à partir de la grille communale de densité, appliquée aux communes de résidence déclarées

sur cette grille, ne sont pas pris en compte ici. 7. D. Mongy, « Fiche 2.9 », in Observatoire national de la politique de la ville, *Rapport annuel 2018*, tome II.

fin de la mission à l'ensemble des volontaires dont l'adresse mail est renseignée. En 2018, 82 % des sortants ont ainsi été interrogés et 44 % d'entre eux ont

●●● utile dans la définition d'un projet d'avenir, à peine plus d'un sur deux déclarent avoir été spécifiquement accompagnés par leur structure dans cette réflexion.

Pour autant, sur le terrain, la notion de tuteur recouvre des réalités très différentes.

Une enquête menée dans des associations du département de l'Aisne¹¹ identifie un tuteurat « morcelé » et peu formalisé, avec, pour accompagner le volontaire, plusieurs personnes pour tenir le rôle de tuteur en fonction de ses différents aspects (administratif, logistique, opérationnel ou autour du projet d'avenir). Ce morcellement n'est cependant pas perçu comme problématique par les volontaires tant que le projet d'accueil est clair. Dans cette enquête, les clés de la satisfaction du volontaire se trouvent davantage dans la « posture professionnelle » adoptée par le tuteur dans l'accompagnement. L'auteur identifie trois postures « idéologiques » : guider, conduire et « le tuteur à observer ». Ces postures ne sont pas exclusives les unes des autres et peuvent s'entremêler et évoluer avec le temps et les missions confiées.

La première, particulièrement répandue dans les secteurs de l'éducation populaire et de l'animation socioculturelle, consiste à construire « un chemin » pour le jeune tout en lui laissant une grande autonomie. Elle est largement plébiscitée par les jeunes interrogés. La deuxième s'accompagne d'une capacité d'initiative plus limitée et d'un contrôle plus important du tuteur sur la réalisation des tâches confiées. Cette posture se rencontre plus souvent quand la mission s'inscrit en support du travail d'un salarié ou d'un bénévole. La dernière figure renvoie à des tuteurs qui encadrent davantage les jeunes

comme des stagiaires en observation, sans leur donner de véritables missions ou tâches à réaliser. D'après cette enquête, les jeunes déclarent alors éprouver dans ce cas plus de difficultés à percevoir l'utilité de leur mission.

DES MISSIONS AMÉLIORANT LES SERVICES RENDUS AUX USAGERS

L'étude¹² interroge les effets des missions sur les personnels des structures d'accueil, faisant ainsi écho au rapport de 2015 sur l'évaluation des effets du service civique sur les bénéficiaires finaux des missions dans le cas des missions de lutte contre l'isolement des personnes âgées en Nord-Pas-de-Calais¹³. Dans ces deux études, les acteurs des structures interrogés soulignent que les jeunes démultiplient la capacité à faire des intervenants professionnels, permettent de proposer des activités plus nombreuses et plus diversifiées. Les associations qui proposent des opportunités aux jeunes du territoire identifient également des effets d'image ainsi que le développement de réseaux associatifs locaux, et notamment avec des associations qui n'exercent pas dans le même champ.

L'arrivée des volontaires dans les structures d'accueil s'accompagne également de changements dans les pratiques professionnelles. En amont, une réflexion collective peut être menée pour élaborer les missions de service civique. A contrario, dans ces deux études, l'absence de communication sur l'arrivée des volontaires en service civique, sur leur statut, leur rôle et les missions qui vont leur être confiées est un facteur qui peut expliquer les tensions parfois rencontrées sur le terrain entre volontaires et professionnels.

Pendant la mission, les professionnels reconnaissent un « effet jeune » qui peut bousculer leur routine.

C'est pour renforcer la qualité de cet accompagnement que plus de 11 000 tuteurs et gestionnaires d'agréments ont été formés en 2018 dans le cadre du parcours d'accompagnement proposé par l'Agence du service civique et les services déconcentrés, et mis en œuvre par le groupement solidaire formé par Unis-Cité et La Ligne de l'enseignement, ce qui équivaut à une hausse de 38 % des tuteurs formés¹⁴.

DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE DES EFFETS DES MISSIONS SUR LES BÉNÉFICIAIRES

Après avoir interrogé les jeunes et les structures, la prochaine étape pour l'Agence du service civique sera de se concentrer sur les bénéficiaires des missions. Si l'étude de Clotilde Talieu identifie, du point de vue des acteurs associatifs, un sentiment de renforcement du lien social dû à une plus grande proximité entre les structures et les usagers, ces effets n'ont été, pour l'instant, que peu évalués. Dans le rapport du cabinet Plein Sens¹⁵, à partir des retours des personnes âgées dépendantes, des effets de « re-connaissance », de motivation et de valorisation des capacités des personnes ciblées par les missions étaient notamment identifiés. L'« effet jeune », mentionné par les professionnels, est également souligné par les bénéficiaires. L'enjeu des prochaines études sera d'étendre cette réflexion à d'autres structures, d'autres secteurs d'activité et d'autres types de missions. ■

11. C. Talieu, « Le service civique dans les associations – Mise en œuvre et impact dans le département de l'Aisne », *Injep Notes & Rapports*, 2014.

14. Agence du service civique, « Rapport d'activité 2018 », 2019, p. 5. Havette, C. Moriceau.





TRIBUNE

“Tous les jeunes devraient pouvoir faire un service civique”

MARIE TRELLU-KANE
PRÉSIDENTE-FONDATRICE D'UNIS-CITÉ

Comme d'aucuns le savent, Unis-Cité a servi d'inspiration et de modèle au lancement du service civique il y a maintenant 10 ans, après avoir expérimenté le concept à une petite échelle pendant de nombreuses années. C'est à l'aune de cette expérience et après avoir observé de près le devenir des quelque 30 000 jeunes qu'Unis-Cité a mobilisés et accompagnés depuis 25 ans que s'est forgée une conviction profonde : le service civique, tel qu'il est aujourd'hui dessiné, est une politique publique puissante d'efficacité¹, dont le développement massif devrait être considéré comme un investissement d'avenir prioritaire.

Car c'est aujourd'hui prouvé : le service civique permet aux jeunes de prendre conscience de leur capacité à être acteurs du changement. Il leur fait découvrir la force de l'engagement et le plaisir de se rendre utiles ; il est le socle de la société de l'engagement dont nous avons besoin². Par la confiance en soi, l'expérience et les compétences qu'il permet aux jeunes d'acquérir, le service civique est même devenu un temps d'orientation et un tremplin d'insertion professionnelle puissant. Ce n'est pas pour rien que 76 % des jeunes décollés et sans emploi mobilisés par Unis-Cité dans

ses programmes de service civique sont en emploi ou en formation après leur service.

Et c'est aujourd'hui également prouvé : les jeunes dans leur diversité, s'ils peuvent être mobilisés sur une durée suffisamment longue – 6, 8, 12 mois –, apportent un soutien plus que précieux aux organisations qui les accueillent, qu'il s'agisse d'associations, collectivités territoriales ou services publics d'État (écoles, hôpitaux, commissariats, etc.). Si la demande pour accueillir des jeunes en service civique est aujourd'hui deux fois supérieure au financement que l'État accorde au dispositif, c'est bien parce que le service civique rend service aux acteurs de la solidarité sur le terrain, à une époque où ils en ont plus que jamais besoin et où les grandes causes sociétales sur lesquelles mobiliser les jeunes sont nombreuses, de la lutte contre le changement climatique à la prévention de la dépendance...

Enfin, pour lutter contre toutes les formes de « communautarisme » et « d'entre-soi », pour faire reculer les incivilités et l'individualisme, pour ressouder notre société diverse, quoi de mieux que de permettre à chacun de se sentir appartenir à une même communauté – la communauté nationale – en se rendant utile aux autres et en trouvant

sa place dans un projet collectif d'utilité sociale ?

Un euro investi par l'État dans le service civique en rapporte près de deux à la collectivité de manière immédiate : c'est le fruit d'une étude de « retour social sur investissement » réalisée par Goodwill-management en décembre 2018. Alors oui, il est aujourd'hui évident qu'il faut poursuivre « l'universalisation » – le développement massif du service civique³ –, en préservant les fondamentaux qui ont fait sa richesse et son efficacité : sa durée (de 6 à 12 mois, 8 en moyenne), le fait qu'il est indemnisé et donc accessible à tous, qu'il allie mission d'intérêt général, formation civique et accompagnement individuel et qu'il est une expérience de mixité sociale⁴. Le service civique devrait être connu de tous les jeunes et rendu accessible à tous, dès 16 ans, pour devenir ce qu'était feu notre service national : un temps à la fois de service et d'apprentissage, une année pivot entre la jeunesse et l'âge adulte. Avec quelque 140 000 jeunes engagés l'année passée et trois à quatre fois plus de demandes que de places tant chez les jeunes que chez les structures prêtes à les accueillir, nous sommes sur la voie du service civique universel. Encore faut-il savoir investir les fonds nécessaires à son développement plus massif pour que, un jour, tous les jeunes puissent « faire un service civique ». Car nous avons tous besoin d'une année de pause dans notre parcours, pour réapprendre à nous faire confiance et à faire confiance à l'avenir. Le service civique universel doit être au cœur du service national du XXI^e siècle ! ■

1. V. en p. 16 de ce dossier.
2. V. en p. 31 de ce dossier.
3. V. en p. 16 de ce dossier.
4. V. en p. 20 de ce dossier.